



## **Avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Linxe**

*Par arrêté n° ARR2018EH031003 en date du 5 octobre 2018, Monsieur le Président a engagé la procédure de Modification Simplifiée n°1 du PLU de Linxe en vue de procéder à des ajustements du règlement et à la suppression de l'emplacement réservé n°5 destiné à l'extension de la caserne des pompiers.*

*Par délibération du 15 octobre 2018 le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU de Linxe.*

*Le dossier de modification simplifiée n°1 sera mis à disposition du public pour consultation à la mairie de Linxe et au siège de la Communauté de Communes Côte Landes Nature à Castets, accompagné, le cas échéant, des avis des personnes publiques associées.*

**du jeudi 9 mai 2019 9h00 au mardi 11 juin 2019 17h00 inclus**  
soit pour une durée de 34 jours consécutifs  
aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Linxe et du siège de la Communauté de  
Communes, sauf jours fériés

*Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la Communauté de  
Communes Côte Landes Nature : <http://www.cc-cln.fr>*

*Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :*

- **Par écrit** sur les registres prévus à cet effet en mairie de Linxe et au siège de la Communauté de Communes à Castets
- **Par voie postale**, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte Landes Nature, Pôle DSAT, 272 avenue Jean-Noël Serret, 40260 CASTETS
- **Par courriel** à l'adresse suivante : [plui@cc-cln.fr](mailto:plui@cc-cln.fr)

*A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé en Conseil Communautaire, qui en délibérera et adoptera la modification simplifiée n°1 du PLU de Linxe, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.*

*Le présent avis fera l'objet d'une mention dans le journal SUD OUEST, et sera affiché en mairie de Linxe et au siège de la Communauté de Communes Côte Landes Nature au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et durant toute la durée de la consultation. Ce même avis sera également publié sur les sites internet de la Communauté de Communes Côte Landes Nature et de la commune de Linxe.*